

DECRET N°73-290 du 8 septembre 1973 :

abrogeant en ce qui concerne MM. Souradjou IBRAHIM, Abou BABA-MOUSSA et Robert JOHNSON les dispositions du décret N°73-86 du 26 février 1973 et portant nomination de représentants de l'Etat au conseil d'administration de la Société Industrie Dahoméenne des Textiles (IDATEX).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les actes modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret N°71-127/CP/MEP du 5 juillet 1971, portant approbation des statuts de la Société Industrie Dahoméenne des Textiles (IDATEX) ;
VU le Décret N°73-86 du 26 février 1973, portant nomination des représentants de l'Etat au conseil d'administration de la Société IDATEX ;
Sur proposition de la Haute Autorité chargée du Plan, du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne MM. Souradjou IBRAHIM, Abou BABA-MOUSSA et Robert JOHNSON les dispositions du décret N°73-86 du 26 février 1973 susvisé.

ARTICLE 2 - Sont nommés Représentants de l'Etat au conseil d'administration de la Société Industrie Dahoméenne des Textiles (IDATEX) les personnes dont les noms suivent :

- MM. - Robert TAGNON, Représentant le Ministre du Plan ;
- Antoine A. BANKOLE, Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Jean SAKA, Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

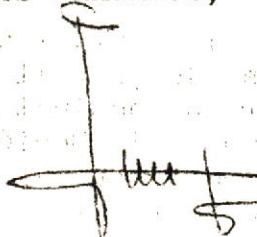
ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 septembre 1973
pour le Président de la République absent,
le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation, chargé de l'intérim,



Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,



Capitaine Augustin HONVO.

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MDRC 8 - autres ministères 10 IDATEX 2
SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.-DB-CF-DC 8 - Chamb.Con.4 DGP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4 Trésor 4 JORD 1 Intéressés 3.